



Déclarations préalables : SNUipp (voir doc), Sud

Réponses du DASEN :

Sur le statut contractuel des M2 admissibles, le dispositif actuel est transitoire ultérieurement les M2 seront en alternance : cela ressemble à ce que l'on a connu auparavant.

Sur le profilage des postes « plus de maîtres que de classes » et « - de 3ans » : c'est une demande du ministère..

1- Formation en CAPA-SH :

Les besoins se font sentir surtout en D (ULIS et départs à la retraite en CLIS) et en F sur les postes de SEGPA. Pour les psychologues, cette année arrivent deux psychologues validés ce qui permet de combler les besoins.

L'an dernier 11 départs en formation, cette année dans un contexte de crise il y a une réduction du budget nous aurons 5 départs dans chacune de ces deux spécialités (D et F) soit 10 départs.

Nous faisons remarquer qu'il n'y a pas eu de départs en DEPS de prévu cette année alors qu'il y en a eu deux l'an passé. Ces formations étant les plus coûteuses, cela signifie que la réduction du budget a été très importante pour qu'au final il n'y ait que dix départs en formation.

Le DASEN nous précise en effet que la baisse du budget concernant les départs en formation est conséquente : de l'ordre de 50 %.

Le coût est d'environ 1000 euros par formation (D ou F). Nous précisons que la circulaire indique que les psychologues scolaires n'auront pas de priorité, DEPS ou non, et qu'il faudra l'intégrer dans la circulaire mouvement et en informer les collègues

2- Résultats des commissions d'entretien :

Direction de plus de deux classes, direction décharges totales, classes relais, enseignants référents, hôpitaux, prisons, CRI, centre ressources.

Vous trouverez sur le site pour chaque type de poste, le nombre de candidats, le nombre d'avis favorables ou défavorables ainsi que la liste des collègues acceptés.

Nous avons demandé la lecture de chacun des avis défavorables et les collègues concernés peuvent nous contacter pour information.

Nous rappelons que nous pour la liste décharge totale n'a pas de valeur légale et qu'elle induit des situations paradoxales et inéquitables, certains directeurs seraient aptes à gérer des écoles à plus de 10 classes tout en assurant la classe sur une partie du temps mais inaptés à assumer une direction sans charge de classe avec 4, 3, 2 ou parfois une seule classe de plus !

Sur les avis défavorables, les appréciations portaient sur le manque de motivation, la méconnaissance de la fonction ou du public ou le manque de remise en cause des collègues.

Questions diverses :

Bilan des remplacements : Situation tendue en Janvier, taux de 77%. Les délégués demandent que soit fourni systématiquement chaque mois l'état des remplacements.

Part variable ECLAIR : Devant notre constat d'un écart de 1 à 10, le DASEN précise que la part variable est versée en fonction de l'implication en plus du travail régulier. Une école a refusé de percevoir cette part, le montant été redistribué sur le dispositif.

Nous réaffirmons notre opposition à ce système qui au travers d'un fonctionnement sans aucune transparence a pour conséquence de diviser les équipes d'installer un fort sentiment d'injustices là où il faudrait au contraire créer des synergies.

Le DASEN répond que notre demande de clarté et de transparence est légitime et qu'une réflexion sur l'éducation prioritaire est en cours au ministère.

Nous précisons qu'il faudrait nous éviter l'hypocrisie du discours sur la hausse du pouvoir d'achat, ces primes ne touchant qu'une partie du personnel et pouvant être revues à la baisse à tout moment contrairement à une revalorisation indiciaire.

Création d'une nouvelle circonscription, 3 postes de CPC sont créés, nous demandons des précisions : Il y a appel à candidature mais pas encore de résultats.

Décharges des maîtres formateurs : les postes de modulateurs sont recréés pour assurer les compléments des maîtres formateurs.

Sur les M2 : pas de stages en responsabilités.

Admissibles du concours 2013-2 ou C2 : le DASEN a systématisé le fait que la décharge (140 ¼) soit attribuée à un C2 sur les écoles où un PES était affecté pour leur permettre d'échanger entre « débutants ». Nous nous interrogeons sur ce choix au regard du fonctionnement de l'école et de la charge pour l'équipe. Le DASEN pense qu'on va retourner sur un dispositif en alternance comme on a connu auparavant.

La priorité pour les étudiants est de proposer des affectations compatibles avec le suivi des études. (entendre proches des universités soit Montpellier et Béziers)

Les C2 doivent 1/3 du temps de service soit 9 h or ils vont être sur des quarts de décharges soit 6 h, Quid du temps restant ?

Si l'organisation est sur quatre jours : En déduisant ¼ sur les décharges de direction, il reste l'équivalent de douze jours à placer en responsabilité (écart entre ¼ et 1/3). Cela s'organisera en combinaison avec les départs en formation des PES.

EAP : La mise en œuvre de ce dispositif en milieu d'année a rendu les choses compliquées, pour l'année prochaine on devrait s'orienter vers un démarrage en octobre soit après connaissance des calendriers universitaires.

Comment cela va se passer pour les TRS ?

Les M2 seront affectés sur les ¼ de décharge actuellement occupés par des TRS cela aura des conséquences pour ces derniers qui perdront leur priorité du fait que leur poste ne sera plus reconduit à l'identique.

Les TRS verront leurs fractions modifiées dans les nouvelles circonscriptions.

Les PES peuvent-ils répondre aux appels à candidature « plus de maîtres que de classes » ou « classes passerelles » ? Oui.

Problème de carte scolaire sur des postes particuliers (RASED): du fait du faible nombre de postes, la bonification sera élargie comme l'an passé aux postes d'adjoints.

Un groupe de travail pour toutes les questions de préparation du mouvement : le 12 mars

Un groupe de travail MDPH pour l'attribution des 1000 points est fixé au 19 Mars.

EXEATS-INEATS : Il se peut que la question ne soit pas abordée en juin, cela dépendra du nombre d'admissibles au concours qui s'engageront sur les contrats. Les entrées, si entrées il y a, se feront plutôt en Août.

IAI : Que deviennent les IAI qui n'ont pas de CAFIPEMF? Ils restent sur leur poste et sont encouragés à passer

la qualification.

AFFELNET :

La mise en place se poursuit. Le DASEN explique qu'il assume les erreurs sur cette période de mise en place. Le SNUipp annonce que ce n'est pas ni une facilité, ni une modernisation mais au final plus de travail pour les directeurs (13 sollicitations au lieu de 9 précédemment sur un calendrier très serré)

Le DASEN explique qu'il y a plein d'erreurs aujourd'hui et que l'application AFFELNET permettra de les éviter. Le SNUipp conteste.

Le DASEN répond que le dispositif sera établi, qu'il a mesuré le temps de saisie par élève (3mn), que l'affectation sera communiquée par les collèges et donc qu'il y a simplification. Il propose un accompagnement pour les directeurs.

Contrats aidés d'aide à la direction : Certains contrats sont interrompus en avril (contrats de 10 mois signés en juillet 2012), qu'est-il prévu pour les directeurs jusqu'à la fin de l'année scolaire ?

Le DASEN répond qu'il n'a pas d'infos sur ni sur les suites ni sur l'enveloppe qui selon lui serait revue à la baisse.

Conseil départemental de formation : 17 Mai après-midi.

Modalités d'affectation des M2 :

Dès que les résultats du concours seront émis, ils émettront des vœux, puis vers mi- Juillet, ils seront affectés. Si les PES sont affectés en fonction de leur rang au concours cela n'est pas possible pour les M2. L'administration distinguera les titulaires du M2 et ceux qui ne l'ont pas.

APC : Tout le monde sera sur les mêmes modalités que ce soit sur 4 jours ou 4,5 jours puisque le décret précise les ORS (obligations réglementaires de service). L'APC est fixée sur les jours de service.

Les conseils de maîtres fixeront l'organisation de l'APC (comme pour l'aide personnalisée) puis l'IEN validera. Pour les TR , l'administration indique qu'il faudra voir comment les TR font leurs heures.

